



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur
les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par AARP, Gray Panthers, HelpAge
International, International Association of Homes and Services for
the Ageing, International Longevity Center Global Alliance, Ltd.,
International Network for the Prevention of Elder Abuse, Servicios
Ecuménicos para Reconciliación y Reconstrucción, organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès
du Conseil économique et social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Un monde vieillissant et inégalitaire

Dans le Rapport mondial sur le vieillissement et la santé publié en octobre 2015, l'Organisation mondiale de la Santé a souligné l'impact profond du vieillissement de la population sur les individus et la société en général dans le monde. Les nombreux moyens par lesquels les personnes âgées peuvent continuer à contribuer de manière positive à la société si l'occasion leur est donnée et les ressources nécessaires pour conserver leur santé tout au long de la vie sont encore plus évidents. Malgré l'optimisme potentiel, de nombreuses inégalités persistent et entravent la perspective d'un vieillissement en bonne santé. Les femmes, en particulier les femmes rurales âgées, sont davantage marginalisées par les inégalités socioéconomiques qui prévalent dans le monde aujourd'hui.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme la nécessité de créer davantage de possibilités pour les politiques visant à accroître l'égalité, la capacité fonctionnelle et la qualité de vie globale dans le monde. Cependant, en dépit des données présentées dans le Rapport mondial sur le vieillissement de la population de 2017, qui souligne que les femmes ont tendance à vivre 4,6 années de plus que les hommes et représentent par conséquent 54 % de la population mondiale âgée de plus de 60 ans, les femmes âgées sont actuellement largement négligées dans les objectifs de développement durable, car les données ne reflètent pas les inégalités qu'elles connaissent souvent en matière d'accès réduit aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi en vieillissant.

Afin d'aborder comme il se doit le thème prioritaire « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », il convient de disposer de ressources pour faire en sorte que les inégalités dont souffrent les femmes marginalisées au sein de cette population, en particulier les femmes âgées vivant dans les zones rurales, soient officiellement reconnues. Les femmes âgées représentent une ressource précieuse et contribuent de bien des façons à leur famille et leur communauté ainsi qu'à l'économie nationale. Elles ne doivent plus être un groupe oublié et négligé.

Prise en compte du vieillissement dans l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural – examen du thème prioritaire

En 1946, la Commission de la condition de la femme a été créée avec l'objectif primordial de promouvoir les droits des femmes dans les domaines politique, économique, social et éducatif. Bien que des progrès importants aient été accomplis dans ce sens, l'objectif de développement durable 5 réaffirme la nécessité de faire de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles une réalité. Les normes sociales et les croyances patriarcales ont profondément enraciné la discrimination fondée sur le sexe ; les femmes ont moins de chances d'avoir accès à l'éducation, ont une mobilité sociale réduite, sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel et ont moins accès aux soins de santé. Pour celles qui vivent dans les zones rurales, la situation géographique augmente non seulement la probabilité d'être en proie à des inégalités, mais aussi la gravité de leur impact, car les normes sociales des sociétés rurales ont des conséquences différentes par rapport aux plus grands centres urbains.

Ces impacts sont encore plus prononcés lorsque les conséquences de la discrimination liée à l'âge, et l'âgisme, apparaissent. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour reconnaître et inclure les personnes âgées et le vieillissement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui

promet de ne laisser personne de côté. Tant que cela ne sera pas fait, les femmes âgées resteront invisibles et ne profiteront pas des avantages des efforts internationaux visant à éliminer les obstacles qui existent en raison de l'inégalité entre les sexes.

Être une femme âgée dans une population rurale signifie vieillir avec toutes les autres inégalités susmentionnées, ce qui a un impact négatif sur la santé et le bien-être. La migration des jeunes générations vers les centres urbains et la réduction correspondante des soins à domicile ont accru l'isolement social. Lorsque cette situation s'accompagne d'un manque d'indépendance financière et de connaissances en matière de soins de santé, de nombreuses femmes âgées sont victimes d'une double, voire triple incrimination et oppression au sein de leurs communautés, notamment la persécution ou l'isolement dû, sans toutefois s'y limiter, aux capacités physiques, à l'appartenance ethnique, à la religion et à la sexualité.

Réflexion sur les femmes âgées et l'impact des conclusions concertées de la 47^e session

Les conclusions concertées de la 47^e session de la Commission de la condition de la femme ont imprimé l'élan nécessaire pour améliorer la « participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes ». Nombre d'initiatives faisant suite aux conclusions concertées de la 47^e session ont permis d'autonomiser les femmes en leur offrant un meilleur accès à ces types de technologies. Par exemple, en développant une initiative d'apprentissage et de communication mobile connue sous le nom de TIC-as, les femmes et les filles rurales du Costa Rica ont bénéficié d'un meilleur accès aux possibilités d'apprentissage et d'innovation sociale. Pour préserver le succès et la durabilité de programmes tels que TIC-as, il faut s'employer à lever les obstacles qui empêchent les femmes rurales âgées de profiter de ces initiatives. Plus précisément, il y a des domaines qui, s'ils étaient pris en compte lors du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, augmenteraient non seulement la portée de ces projets, mais réduiraient également les inégalités dont souffrent les femmes âgées dans les zones rurales. L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour contribuer à la réduction de la pauvreté parmi les femmes âgées.

Inclusion sociale et collaboration

Il ressort du Rapport des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde, publié en 2003, que les situations de vulnérabilité vécues par des groupes sociaux précis sont le résultat des inégalités économiques, sociales et culturelles dont ils font l'expérience. Par conséquent, les femmes âgées vivant dans les zones rurales se trouvent dans une situation particulièrement précaire, car elles sont confrontées à toutes les inégalités, qu'elles soient relatives à l'âge, au sexe ou à la situation géographique. Ces inégalités font office de barrières et conduisent à l'isolement social dans les sociétés du monde entier.

L'objectif de développement durable 17 appelle au renforcement des partenariats mondiaux en faveur du développement durable. C'est également la marche à suivre pour faire face aux inégalités que connaissent les femmes âgées vivant dans les zones rurales dans le monde. Grâce aux collaborations mondiales des parties prenantes à tous les niveaux, ces obstacles qui entravent la santé et le bien-être des femmes âgées vivant dans les zones rurales peuvent être levés, et les femmes et les filles de tous âges peuvent être autonomes et bénéficier de l'égalité des femmes et des hommes.

Recommandations

Les soussignés, en leur qualité de membres du Groupe des parties prenantes sur le vieillissement, recommandent ce qui suit :

- s'appuyer sur les courtiers du savoir et les informateurs clés mondiaux qui existent déjà, notamment au sein de la société civile, pour sensibiliser les femmes âgées aux problèmes auxquels elles sont confrontées dans les zones rurales et reculées ;
- étendre les réseaux qui existent déjà en encourageant les organismes qui interviennent en rapport avec le vieillissement à tenir compte des problèmes auxquels les populations rurales sont confrontées et les organismes de promotion de la femme dans les zones rurales à examiner les difficultés auxquelles les personnes âgées sont confrontées ;
- promouvoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'égalité des femmes et des hommes en tenant compte des dimensions multiples de l'inégalité vécue par les femmes âgées dans les zones rurales ;
- permettre aux femmes âgées de bénéficier d'une certaine sécurité économique en encourageant l'esprit d'entreprise au moyen de mécanismes tels que le microfinancement et d'autres moyens générateurs de revenus ;
- veiller à ce que des communautés sans discrimination d'âge dans les zones rurales et éloignées assurent l'autonomisation des femmes de tous âges grâce à un accès accru aux transports, à la santé, à la sécurité sociale, au logement, à la participation sociale et civique, à l'emploi, à l'information et à la communication, aux espaces publics, au soutien communautaire, au respect et à l'inclusion sociale ;
- assurer une ventilation des données qui prend en compte le fait que les femmes ne constituent pas un groupe homogène et que les préoccupations des femmes âgées doivent être prises en compte.

Conclusion

Les tendances démographiques actuelles exigent qu'une plus grande attention soit accordée au vieillissement de la population mondiale et du plus grand nombre de femmes âgées que d'hommes âgés. La 62^e session de la Commission de la condition de la femme offre l'occasion de veiller à ce qu'aucun groupe de femmes ne soit oublié dans la lutte pour l'égalité des femmes et des hommes. Encourager les collaborations et initiatives internationales qui attirent l'attention sur les difficultés rencontrées, et souvent ignorées, par les femmes âgées dans les zones rurales, est une étape importante pour créer un monde où les femmes peuvent vieillir dans la dignité et l'égalité.

Approuvée par la Fédération internationale du vieillissement
